

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 11 mars 2004
à 20 h 00
Salle du Conseil communal
Présidente : Mme Jacqueline Badoud
Secrétaire : Mme Carole Dind

Séance télévisée sur ICI-Télévision

2/2004

Appel

82 présents, 18 absents dont 1 sans excuse (Mme V. Borloz).

Mme la Présidente salue les téléspectateurs d'ICI-TV qui nous font l'honneur de suivre nos débats sur leur petit écran, ainsi que les nombreux candidats à la naturalisation présents dans les rangs du public.

Elle prononce ensuite son «discours» de début de présidence, texte qui est joint au présent procès-verbal. Cette présidence sera marquée par de bons ou de tragiques événements, comme c'est malheureusement le cas actuellement, mais elle tient aujourd'hui à féliciter M. N. Perret, doyen de notre Conseil puisqu'il siège depuis 38 ans au sein de notre assemblée, qui fête ce vendredi 12 mars ses noces d'or. Elle présente les félicitations du Conseil à notre collègue ainsi qu'à son épouse qui se trouve dans le public, et leur remet un bouquet de fleurs pour marquer cette belle fête, sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

1. Correspondance

Mme J. Badoud, présidente, donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Loto de l'Association du jumelage Vevey-Carpentras le lundi 29 mars 2004 à la Salle del Castillo

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente indique qu'au point 15, la Municipalité dépose une communication supplémentaire concernant l'ouverture d'un compte d'attente au bilan de la ville pour l'étude de l'implantation de nouvelles infrastructures de football. Aux points 7 et 16, les interpellations suivantes sont déposées :

- a) Interpellation de M. J.-D. Tenthorey intitulée «Vevey, ville policée ou zone de non droit ?»
- b) Interpellation de M. L. Lavanchy intitulée «La vie de château... et autour ?»
- c) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée «Parking de la Grande Place : la Municipalité ne respecte pas ses engagements ni ceux du Conseil communal !»
- d) Interpellation de MM. S. Tobler et A. Gonthier intitulée «Du sens des mots... à celui des circulations»
- e) Interpellation de M. J. Chappuis intitulée «Combien de fois qui fait quoi ?»
- f) Interpellation de M. J. Christen intitulée «Transports publics : quelles améliorations ?»

L'ordre du jour complété est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2004

M. A. Gonthier, en page 6, revient sur les soucis qu'il a causés à M. H. Chambaz et s'en excuse. S'il avait su que cela posait tant de problèmes, il se serait abstenu de proposer ces corrections que le rapporteur aurait cependant pu refuser. Mais les mathématiques sont apolitiques et les calculs n'étaient manifestement pas exacts. Le rapporteur aurait aussi pu maintenir certaines propositions de corrections sans modifications, p. ex. le fait que les canalisations sous les rues avaient largement facilité le travail d'entretien, comme le démontre ce que l'on a vécu cette année à la rue du Simplon.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 5 février 2004 est adopté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

4. Assermentation de deux membres du Conseil communal, remplacement de MM. Michel Duboux (I) et Daly Chéhab (UDC)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Alberto Pastorini**, né le 17 mai 1965 et domicilié à l'avenue de Crédeilles 1, en remplacement de M. Michel Duboux, indépendant élu sur la liste du groupe socialiste, démissionnaire
- **Mme Sarah Eicher**, née le 5 janvier 1983 et domiciliée à la rue du Clos 18, en remplacement de M. Daly Chéhab, membre du groupe de l'Union Démocratique du Centre, démissionnaire

5. Nomination d'un membre, éventuellement d'un(e) suppléant(e), à la Commission des finances, remplacement de M. Daly Chéhab (UDC)

La candidature de Mme F. Despot est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Fabienne Despot est nommée membre à la Commission des finances.**

6. Nomination d'un membre, éventuellement d'un(e) suppléant(e), à la Commission de recours en matière d'informatique, remplacement de M. Daly Chéhab (UDC)

La candidature de Mme S. Eicher est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme S. Eicher est nommée membre à la Commission de recours en matière d'informatique.**

7. Dépôt et développement de motions et d'interpellations éventuelles

M. le Syndic s'exprime, au nom de la Municipalité, sur les récents événements tragiques qui se sont déroulés à Vevey, que ce soient les agressions commises contre des femmes ou le meurtre d'un jeune homme en pleine rue. Le texte de son intervention est joint en annexe au procès-verbal.

M. A. Gonthier s'insurge contre cette exploitation politique du drame. La manifestation qui a eu lieu tout à l'heure, convoquée par les amis de la famille, a été silencieuse, respectant la dignité et le caractère incompréhensible d'un tel acte. Face à de tels drames, la seule chose digne à proposer aurait été une minute de silence en mémoire de la personne disparue et en soutien à sa famille, contre la violence. On ne peut prétendre parler du terreau en oubliant le manque de perspectives, le chômage, les pays détruits, un monde en guerre, une idéologie qui pousse les gens à la compétition jusqu'à ses plus extrêmes limites. Toute notre société est coupable de ce genre de crimes, elle doit en prendre conscience et l'analyser, sans laisser exploiter ces événements.

Mme la Présidente rappelle qu'au nom de la victime et de sa famille, nous ne parlerons pas de ce sujet ce soir, ce jeune homme n'étant même pas encore enterré. Il faut rester dignes et arrêter le

débat.

a) Interpellation de M. J.-D. Tenthorey intitulée «Vevey, ville policée ou zone de non droit ?»

M. J.-D. Tenthorey développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P.-A. Dupont, municipal, rappelle que nous sommes une région pilote dans la réforme actuellement en cours. Toute réforme est toujours difficile et il s'agit d'en tirer les enseignements. On essaie de donner le maximum d'informations, un petit bulletin étant même édité maintenant par Police Riviera et distribué systématiquement à tous les conseillers communaux de la région. La Commission de gestion, qui va se réunir prochainement, a toujours toute liberté de creuser un sujet, quel qu'il soit. Une partie des effectifs de la police municipale a été transmise au processus Police Secours. Il n'y a pas une désertification des policiers à Vevey, mais il faut réfléchir sur le sens de cette séparation des processus. La Municipalité n'a pas encore arrêté définitivement son opinion et n'est pas certaine que les modèles mis en place sont les meilleurs. On essaie de cibler les populations «à risques», mais il est toujours difficile de savoir d'où vont venir les choses. S'il y a effectivement des lieux où visuellement on constate des choses, on ne peut

pas simplement dire à des gens qui occupent l'espace public de partir si un délit n'a pas pu être prouvé. Suite aux premières agressions dans le secteur de St-Martin, des forces policières, visibles ou non, ont été mises en place et ont finalement permis d'arrêter une personne qui reste suspecte puisqu'elle n'a pas été jugée et n'a pas avoué les faits. Les Temps Modernes sont également un autre point chaud et la police, en concertation avec la gendarmerie, est parvenue à apaiser la situation. Il y a eu aussi des opérations spéciales dans les trains, de même que l'opération Strada, qui concerne les stupéfiants, qui a à plusieurs reprises touché notre région. Dès que cela passe dans le domaine judiciaire, l'information devient difficile. Le secret de l'enquête peut handicaper l'autorité politique qui a la responsabilité de l'ordre public. Nous avons tout intérêt à ce que le judiciaire se rapproche de la police de proximité. A plus long terme, il faudra réformer le système judiciaire puisqu'il n'est pas admissible que l'auteur d'une infraction attende parfois très longtemps avant d'être sanctionné. Les organisateurs de manifestations «à risques» ont l'obligation d'avoir un service de sécurité qui collabore avec la police. La banalisation de la violence se voit partout à l'heure actuelle, que ce soit dans les médias, les jeux vidéos, à la télévision. Il faut y réfléchir et trouver des limites à cela.

M. J.-F. Martin constate que beaucoup de gens ont peur et l'on ne peut pas simplement annuler ce sentiment en leur disant qu'ils ont tort. Confronté tous les jours à des problèmes d'insécurité et d'incivilités, il se dit convaincu qu'il y a beaucoup à faire, y compris dans le domaine de la répression. Dans le monde entier, l'insécurité n'est pas liée prioritairement à un manque de policiers dans la rue, mais à la situation sociale qui provoque des tensions et une augmentation de la violence. Il faut davantage de justice et alors seulement il peut y avoir de l'autorité et de l'ordre pour imposer cette justice. Mais quand il n'y a pas de justice et que l'on tente malgré tout d'imposer l'ordre, cela peut mener à des choses qui peuvent faire encore plus peur. Tant que l'on ne travaillera pas à plus de justice, l'ordre et l'autorité ne serviront à rien. Ce n'est pas seulement en augmentant le nombre de policiers que l'on va rétablir la sécurité.

M. J.-P. Boillat qualifie l'intervention de M. le Syndic de scandaleuse. On profite d'un instant de désarroi et de peur. La seule solution proposée est d'engager une police privée pour assurer l'ordre sur le secteur public. Il demande si cette décision entre dans les compétences de la Municipalité et exige un préavis qui explique très précisément comment cette opération sera financée et quels sont les buts recherchés. On veut soi-disant rétablir l'ordre, mais celui-ci n'a jamais véritablement existé dans une société qui vit sur les inégalités et les exclusions. L'engagement de policiers supplémentaires ne rétablira que l'idée d'une paix dans la ville, sans

aller dans le sens d'une meilleure égalité dans la société.

M. P.-L. Duchoux estime que l'Autorité se devait de prendre la parole pour rassurer la population. Il indique qu'il a déposé une interpellation allant dans le même sens.

Mme la Présidente rappelle que la décision a été prise de ne pas parler pas de l'agression, raison pour laquelle cette interpellation, qui est très personnelle, ne peut être prise en compte.

M. J.-D. Tenthorey remercie la Municipalité de ses réponses, mais rappelle que ce sont des questions purement techniques qui demandent des réponses précises et concrètes. Il ne s'agit pas de répression.

M. V. D'Angelo revient sur la proposition de faire une minute de silence en mémoire de la victime.

Etant donné la situation, Mme la Présidente propose à ceux qui le désirent de se lever pour un instant de silence.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

8. Préavis sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2004, 1ère série (5/04)

Cet objet est renvoyé à la Commission des finances.

9. Préavis sur état de l'étude des motions en suspens et demandes de prolongation de délais (6/04)

Pour le poste dévolu aux indépendants, la candidature de M. J. Christen est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Cet objet est donc renvoyé à une commission de 10 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Vladimir D'Angelo
<u>Membres</u>	:	Mme	Béatrice Koehler
		M.	Jacques Chappuis
		M.	Jean-Daniel Tenthorey
		M.	Rolf Appenzeller
		M.	Pierre-André Flaction
		M.	Jean-Jacques Maillard
		M.	Alain Gonthier
		M.	Henri Chambaz
		M.	Jérôme Christen
<u>Suppléants(es)</u>	:	M.	Jean-Claude Meyer
		Mme	Norma Riesen
		M.	Jorge Maldonado
		M.	Hubert Lambert
		M.	Laurent Lavanchy
		Mme	Doris Jaggi-Héritier

10. Préavis sur gestion et comptes 2003 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (7/04)

Cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

12. Rapport-préavis en réponse à la motion de M. François Chavannes «Le quartier de la Valsainte, hier, aujourd'hui et demain ou l'histoire de la Belle au Bois dormant» et à l'interpellation de M. Patrick Kohli «Vevey-Est : où vas-tu ?» (2/04)

Rapporteur : M. Pierre-André Flaction

M. A. Gonthier demande aux députés présents dans la salle si quelque chose a été fait pour remédier aux manques de la législation vaudoise actuelle qui ne nous permet pas d'imposer des solutions aux propriétaires. D'autre part, l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution peut-elle éventuellement modifier les choses dans ce domaine et nous permettre à l'avenir d'imposer les solutions proposées à l'époque par le Conseil communal et la Municipalité ?

M. J. Christen répond qu'il n'y a pas actuellement au Grand Conseil une majorité politique pour faire passer de telles idées. Il a plutôt des craintes qu'un jour la LDTR, relativement peu contraignante au goût de certains, soit remise en question.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le préavis no 2/2004 du 15 janvier 2004 en réponse à la motion de M. François Chavannes «Le quartier de la Valsainte, hier, aujourd'hui et demain ou l'histoire de la Belle au Bois dormant» et à l'interpellation de M. Patrick Kohli «Vevey-Est : où vas-tu ?»,
- Vu le rapport et le voeu émis par la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. François Chavannes «Le quartier de la Valsainte, hier, aujourd'hui et demain ou l'histoire de la Belle au Bois dormant» et de la considérer comme réglée

13. Rapport sur demande de crédit pour l'achat de gradins mobiles au Théâtre de l'Oriental (3/04)

Rapporteur : Mme Herminie Chavannes

Mme F. Despot demande s'il faut s'attendre à d'autres investissements, notamment concernant le système d'aération, et s'il existe un inventaire de l'état des lieux pour tout le bâtiment.

M. P. Ducraux, municipal, admet que ce bâtiment n'est pas neuf, mais rien n'est prévu pour sa rénovation. Tous les bâtiments communaux font l'objet d'un suivi, mais nous avons d'autres priorités pour le moment. Il s'agit pour l'instant de donner aux utilisateurs de ce théâtre les moyens de s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- Vu le préavis no 3/2004 du 15 janvier 2004 concernant une demande de crédit pour l'achat de gradins mobiles au Théâtre de l'Oriental,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition de gradins mobiles pour le Théâtre de l'Oriental, pour un montant de fr. 155'000.--
 2. D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 155'000.-- pour cet achat
 3. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte «Dépenses d'investissements»
 4. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de fr. 15'500.-- pendant dix ans
14. Rapport-préavis en réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser «Une politique à long terme pour nos enfants» (4/04)

Rapporteur : M. Henri Chambaz

M. H. Chambaz indique qu'une proposition a été faite au Grand Conseil pour la création d'une fondation de l'accueil de la petite enfance, réunissant des partenaires de l'Etat, des professionnels de l'enfance, des employeurs, des collectivités publiques et des parents. L'objectif principal est la création de 1'500 à 2'500 places d'accueil de divers types à l'horizon 2006. La plate-forme opérationnelle de cette fondation implique la création d'un observatoire pour déterminer les besoins de la population et les adapter à l'évolution démographique et économique, ainsi que pour rechercher les financements nécessaires auprès de partenaires autres que les collectivités publiques. L'Etat verserait un fonds de départ de fr. 50'000.--, la contribution annuelle des communes serait fixée par le Conseil d'Etat, les employeurs participeraient également à ce financement et la Loterie Romande s'engagerait pour un montant annuel minimal d'un million de francs. Cette fondation disposerait donc d'une somme de 35,5 mio de francs et son fonctionnement est estimé à fr. 450'000.- par année. Le projet de loi sur l'accueil de jour des enfants consacre la volonté de partenariat en matière de financement. La nouvelle Constitution vaudoise prévoit elle, à son article 63, l'accueil pré- et parascolaire des enfants.

M. L. Ballif, municipal, précise que cette proposition n'est autre que ce qui se fait à Vevey depuis deux ou trois ans déjà. Nous avons réussi à mettre sur pied un système de collaboration avec une grande entreprise veveysanne qui est nettement plus favorable pour la ville que ce que le canton a imaginé. Cette loi est actuellement en consultation, mais elle risque d'être moins favorable pour Vevey que la situation que nous connaissons actuellement. Le canton estime qu'une place représente fr. 24'000.-- au niveau cantonal, alors qu'à Vevey l'ensemble de l'accueil de la petite enfance nous coûte 1,8 mio pour environ 400 places.

Mme D. Kaeser remercie la Municipalité de sa réponse. Beaucoup de choses se font à Vevey. La commune met plus de deux millions de francs dans l'accueil de la petite enfance, ce qui représente

environ fr. 140.-- par habitant. 75,5 % des femmes travaillent et si l'on continue comme ça, on devra toujours ouvrir davantage de structures. Notre budget n'étant pas dans le meilleur état, celui du canton non plus, il faut explorer d'autres pistes, comme par exemple demander aux mamans qui ne travaillent pas si elles seraient d'accord d'accueillir des enfants pour le repas de midi. Elle accepte que l'on règle cette motion, mais elle suivra ce dossier et reviendra à la charge le cas échéant.

Mme H. Comte estime qu'on pourrait aussi explorer le système des chèques-services. La personne qui garde un enfant est payée non pas directement par la famille mais par la fondation de l'enfance, et dans ce chèque-service sont compris des points AVS, ce qui est intéressant.

M. A. Gonthier relève que le besoin de socialisation vient aussi du fait qu'il y a de plus en plus d'enfants uniques dans les familles et qu'il est important pour eux d'avoir un lieu où ils côtoient d'autres enfants. Les statistiques démontrent qu'il ne sert à rien d'être contre le travail des femmes, il s'agit d'une tendance lourde de l'économie et de la société contre laquelle nous ne pouvons pas aller. Il faut donc prendre des mesures. Pour les tâches dites «subalternes», qui sont souvent occupées par des femmes, il y a une augmentation de la flexibilité demandée à ces employées, ce qui ne leur permet que difficilement de s'occuper régulièrement de leurs enfants. Cette évolution de la société n'est pas demandée par les femmes, mais c'est une réalité à laquelle on doit répondre.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 4/04 du 22 janvier 2004 en réponse à la motion de Mme Danièle Kaeser «Une politique à long terme pour nos enfants»,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. De prendre acte des informations apportées dans le rapport-préavis
 2. De charger la Municipalité de rester attentive aux besoins de la population en matière de structures d'accueil pour enfants d'âges préscolaire et scolaire
 3. De considérer comme réglée la motion de Mme Danièle Kaeser «Une politique à long terme pour nos enfants»
15. Communications de la Municipalité

a) Plan des investissements (C 13/2004)

M. H. Chambaz remercie la Municipalité pour le travail accompli. Ce document jouit d'une parfaite lisibilité et tient compte des possibilités financières limitées de notre commune. Il marque un progrès réjouissant par rapport à la situation qui prévalait sous l'ancienne municipalité. Ce plan des investissements est un instrument de conduite. Partant d'un plan initial absolument limpide, il contient des références, l'évolution de la situation et une actualisation au 1er mars de cette année.

M. S. Ansermet constate qu'il n'y a aucune différence entre le précédent programme de

législature et le document mis à jour. Il y manque selon lui la révision du plan général d'affectation, qui constitue un important chantier avec de grandes visions d'avenir. Suite à la refonte du règlement de protection des arbres, il a été également plus ou moins décidé de mettre en place un concept général de l'arborisation, projet qui mériterait aussi de figurer dans le programme de législation. Il apprécierait que l'on fasse également une allusion à la nouvelle loi cantonale sur l'information qui propose des pistes intéressantes pour mieux informer les citoyens et ouvre l'accès aux documents communaux. Il souhaite que l'on tienne compte de ses propositions lors de la prochaine mise à jour du document.

M. V. D'Angelo relève avec satisfaction, en page 2, que la Municipalité prévoit enfin fr. 500'000.-- par année, dès 2005, pour la rénovation des bâtiments.

M. A. Gonthier pense que le plan des investissements est effectivement intéressant, mais les plans antérieurs l'étaient tout autant, le fossé entre les deux municipalités n'étant pas si grand que cela. Il demande si le passage des investissements en matière d'économie d'énergie au budget ne va pas conduire à une diminution de ceux-ci. Un préavis donne à ces investissements une certaine solennité, alors que le budget pourrait nous inciter à économiser étant donné que la visibilité est moindre et que cela rapporte moins de prestige au municipal concerné. La Municipalité présente le parking de la place du Marché comme découlant de la mesure M7 du plan directeur, mais celle-ci concerne en fait l'étude de l'aménagement des secteurs de Chaponneyres et de Pra, ce qui n'a absolument rien à voir avec la Grande Place.

M. le Syndic constate que nous sommes parfaitement dans la continuité de ce qui avait été communiqué au Conseil en juin 2002. Il s'agissait de confronter ce que l'on projetait il y a vingt et un mois et ce qui s'est réellement passé depuis. Le programme de législation n'avait pas à être modifié. Un certain nombre de points ont déjà été accomplis, d'autres sont en cours de travail et si nous parvenons à réaliser davantage de choses d'ici la fin de la législation, ce sera tant mieux. La masse des investissements projetés reste du même ordre, la différence provenant de la confrontation du programme déposé en 2002 et de la réalité. Six investissements supplémentaires ont été ajoutés. L'entretien des bâtiments communaux concerne essentiellement les bâtiments administratifs. Certaines carences s'étant révélées, il faut entretenir cet instrument de travail de toute la collectivité. Les montants prévus sont trop importants pour que le budget puisse les supporter. Nous sommes une commune viticole et fière de

l'être, raison pour laquelle nous avons profité de l'arrivée d'un nouveau couple de vigneron-tâcherons pour rénover la Maison de Villard qui fait partie de notre patrimoine. L'aménagement de deux giratoires participe à l'amélioration de la sécurité routière sur notre territoire. Nos archives communales font partie de notre patrimoine culturel, elles ont besoin d'être prises en mains et entreposées correctement, ceci allant dans la droite ligne de la politique culturelle de la Municipalité. La Salle del Castillo figurait déjà dans le précédent plan des investissements, mais la Municipalité devait encore se déterminer sur la mise en oeuvre de sa rénovation. Il ne s'agit pas de supprimer les économies d'énergie, mais de les faire passer par le budget qui peut les supporter actuellement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cet après-midi même, nous avons d'ailleurs reçu pour la deuxième fois le label «Cité de l'Energie». Il n'est donc pas question de diminuer ces mesures. La modération de trafic était un serpent de mer qui avait donné lieu à une procédure extrêmement longue et la Municipalité a pris la décision de la supprimer. Les services communaux planchent encore sur le plan d'arborisation et ce dossier a simplement été décalé.

La parole n'est plus demandée.

b) Réponse aux interpellations de :

- M. Vladimir D'Angelo «Promove : tu connais ou tu ne connais pas ?» et de M. Pascal Nicollier «Promotion économique à Vevey : état du réseau ?» (C 3/2004)

M. V. D'Angelo se dit satisfait de la réponse municipale à son intervention. Maintenant, on connaît la Promove...

M. P. Nicollier rappelle que son propos ne visait aucunement l'activité de la Promove, mais plutôt celle de la Municipalité et les moyens qu'elle pourrait déployer en faveur du tissu économique communal. Elle ne tient pas de fichier et se réfère aux données fournies par le service cantonal des statistiques. Le but de son interpellation n'était pas de posséder un fichier, mais de connaître le nom, l'enseigne et l'adresse des entreprises veveysannes. Cela permettrait non seulement d'avoir une bonne vue d'ensemble de partenaires économiques potentiels, mais aussi de faire profiter les différents acteurs de diverses informations. La Municipalité pourrait mettre sur pied une ou deux rencontres annuelles avec les entrepreneurs de la commune, sous la forme d'une soirée informelle au cours de laquelle la Municipalité pourrait dialoguer avec les différents acteurs afin de connaître leurs attentes et leurs préoccupations et les entreprises pourraient se connaître aussi entre elles. Cela permettrait peut-être le choix de certains partenaires économiques afin de concrétiser des projets. Cela se pratique déjà avec succès à La Tour-de-Peilz ou à Montreux. La Promove devrait naturellement y être associée. Cette idée ne coûte rien mais peut éviter l'écueil vécu avec l'entreprise Infré SA qui a fait le choix de se délocaliser dans le canton de Fribourg sans que personne ne soit au courant de ses préoccupations. De telles rencontres ne peuvent que déboucher sur des perspectives positives. Il souhaite que la Municipalité revienne sur son idée de ne rien entreprendre.

Mme M. Burnier, municipale, indique que la Municipalité a déjà des échanges avec des entreprises d'une certaine importance. Il y a à Vevey beaucoup d'entreprises du secteur administratif ou tertiaire. On pourrait tenir un répertoire ou faire des forums et quelques essais avaient déjà été tentés il y a quelques années. L'idée n'est pas abandonnée. La SIC répertorie toutes les entreprises et son travail est aussi de les mettre en rapport avec la Municipalité. On connaît leurs activités, mais on ne peut pas faire de miracles quant à leur maintien sur le site. Le principal handicap est le prix de nos terrains. Nous avons beaucoup plus de possibilité d'offres au niveau tertiaire, ces sociétés disposant de moyens plus importants pour la location de locaux. Une entreprise peut éventuellement laisser son centre administratif à Vevey, mais elle a pour le reste toujours tendance à délocaliser. La Promove est une grande communauté d'intérêt et le travail qui s'y fait est régional, voire supra régional. Vevey n'est pas toute seule, elle travaille en concertation avec la région qui s'étend même jusqu'à Châtel-St-Denis. Elle prend acte des remarques de l'interpellateur et verra dans la mesure du possible si nous pouvons élargir notre offre de bilatéralisme avec les entreprises veveysannes.

M. A. Gonthier rappelle que la nouvelle Municipalité a refusé le projet de ses prédécesseurs de racheter les ACMV. Il semble qu'aucune entreprise n'est venue frapper à la porte de la Municipalité pour demander ce qui était prévu à cet emplacement, alors qu'on nous dit maintenant que le problème essentiel pour lequel des entreprises quittent Vevey vient du fait que nous manquons de surfaces disponibles. Cela ne veut pas dire que nous aurions dû dépenser ces 14 millions de francs, mais nous sommes face à une grande friche industrielle et à des entreprises qui partent parce qu'elles n'ont pas de surfaces pour se développer. Que pourrait-on faire pour que le dossier des ACMV évolue et pour éventuellement permettre à terme que, sous une forme ou une autre, ces surfaces deviennent disponibles pour des entreprises.

M. le Syndic rappelle que l'un des handicaps principaux pour l'implantation ou

l'agrandissement d'entreprises à Vevey est dans le prix du terrain. Dans le cas des ACMV, il n'y a pas seulement une question de prix. Tout a été construit sur ces terrains, y compris de l'armement ou des chemins de fer. Quel est l'état de pollution du sous-sol ? Il y a aussi une dalle en béton extrêmement épaisse dont le coût de démolition est prohibitif, ce qui représente un obstacle supplémentaire à une implantation d'entreprises. Cette friche industrielle ne nous appartient heureusement pas. On peut déplorer qu'il y ait ce lieu inexploré en centre ville de Vevey. Il a présidé une commission réunissant des représentants du propriétaire, du Développement économique vaudois, de la Promove ainsi que les chefs de service de notre commune et le municipal des services techniques, pour poser les conditions cadres à toute implantation qui présenterait un intérêt public, quel qu'il soit. La Municipalité a ouvert le jeu et se dit prête à modifier le PPA si cela constitue un obstacle. Mais c'est le Conseil communal qui devra décider. Le dossier évolue, même s'il ne va pas aussi vite qu'on pourrait le souhaiter. Une réunion aura lieu la semaine prochaine, provoquée par l'arrivée de promoteurs. Il rappelle que l'achat de ces bâtiments s'élevait à 15 mio de francs, représentant pour la commune fr. 500'000.-- d'intérêts

intercalaires par année et une augmentation de la dette de 10 %. Cela aurait été un super Château de l'Aile ! Notre métier n'est pas de valoriser ces terrains, nous n'avons pas les outils pour le faire. La conjoncture évolue dans le bon sens, et la Municipalité accueille tout projet sérieux susceptible de présenter un intérêt public pour la ville. Une piste vient de la pénurie de logements à l'échelon cantonal. Les pôles de développement économique vaudois commencent à envisager de débloquer des aides aux crédits d'études pour des logements. Nous sommes la banlieue de Genève et il y aura peut-être des logements sur ces terrains. Tout est possible, mais encore faut-il trouver quelqu'un qui ait les reins suffisamment solides et la volonté nécessaire pour valoriser ce bien-fonds.

M. A. Gonthier précise que son groupe n'a jamais été le premier à encenser les multiples miroirs aux alouettes qu'on nous présentait, en général à chaque fois juste avant les élections. Il est satisfait de voir que le dossier évolue.

La parole n'étant plus demandée, **ces interpellations sont considérées comme réglées.**

- M. Henri Chambaz «RKC» (C 10/2004)

M. H. Chambaz remercie la Municipalité de sa réponse exhaustive. Il rappelle que son interpellation était fondée sur des plaintes assez amères des habitants du quartier au sujet de nuisances sonores, notamment durant le week-end. Les habitants avaient l'impression que la police n'était jamais là. Cela repose le problème de la police de proximité et de la pénurie d'effectifs. Suite à une seconde enquête, il s'est aperçu qu'il y avait une énorme confusion de lieux et de personnes. L'été passé, tout le monde faisait porter le chapeau au RKC, alors que les propos sont maintenant beaucoup plus flous et variés. Le problème est général et les torts sont bien répartis.

M. P.-A. Dupont relève que ce sont là les problèmes de cohabitation dans un milieu urbain où nous acceptons des activités mixtes. Dans les relations de voisinage, il faut apprendre à respecter l'autre. Depuis que le RKC existe, c'était la première fois qu'une réunion de quartier était organisée. Les habitants ont pu faire part de leurs doléances et prendre connaissance des

activités des uns et des autres. Mettre ensemble ces partenaires n'a pas forcément été très facile, mais chacun a pu s'expliquer et envisager des mesures pour essayer de limiter au maximum les nuisances. Il a l'intention d'organiser ce genre de rencontres plus souvent, pour permettre de gérer ensemble les problèmes de cohabitation que nous avons forcément en milieu urbain. Il espère qu'il y aura des améliorations pour ce quartier et il va continuer à travailler avec les premiers concernés, à savoir les habitants eux-mêmes.

La parole n'étant plus demandée, **cette interpellation est considérée comme réglée.**

c) Décisions municipales d'intérêt général communiquées à la presse «Municipalité... en bref» (C 11/2004)

La parole n'est pas demandée.

d) Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la ville pour l'étude de l'implantation de nouvelles infrastructures de football (C 12/2004)

La parole n'est pas demandée.

e) Accès internet gratuit par réseau sans fil dans la zone touristique

M. L. Ballif revient sur le communiqué de presse distribué à chacun concernant la mise à disposition d'une infrastructure gratuite d'accès à internet sur la zone place du Marché - bord du lac. C'est une première européenne puisque nous sommes la première collectivité publique qui utilise ce système d'accès gratuit à internet sans fil. Il suffit d'avoir une carte dotée d'une antenne qui permet de saisir le réseau sans avoir besoin de se connecter à quoi que ce soit et sans code d'accès. Cette technologie est devenue extrêmement bon marché et l'ensemble de l'opération n'arrive même pas à fr. 10'000.--. Ce montant sera couvert pour une bonne part par des recettes publicitaires comparables à celles qui figurent déjà sur le site internet de la ville. Les endroits où des points d'accès de ce genre ont été mis en service ont été totalement débordés au début. Nous sommes encore en hiver, mais il imagine voir d'ici cet été des gens qui profiteront des beaux jours pour utiliser cette possibilité. Cela aura un impact touristique et commercial indubitable et cela s'inscrit parfaitement dans les lignes directrices de la Municipalité en matière de culture. Il espère que l'écho qu'en feront les médias ces prochains jours sera à la hauteur de l'importance de cette démarche, même si certains n'en sont peut-être pas convaincus.

M. P.-L. Duchoux demande quel sera le coût de la carte permettant la liaison sans fil.

M. L. Ballif répond que ces cartes coûtent entre fr. 70.-- et fr. 120.-- et qu'un certain nombre sont mises en location à fr. 5.-- la demi-journée auprès de l'Office du tourisme. Nous avons reçu de l'entreprise qui a fait l'installation vingt cartes gratuites à mettre à disposition des vingt premières personnes qui viendront au service informatique avec leur portable à partir de ce vendredi.

La parole n'est plus demandée.

16. Motions et interpellations éventuelles

a) Interpellation de M. L. Lavanchy intitulée «La vie de château... et autour ?»

M. L. Lavanchy développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme D. Kaeser rappelle que cela fait plus de dix ans qu'on nous parle d'acquéreurs potentiels pour ce château alors que rien ne s'est fait jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, nous avons un éventuel acquéreur. Aucun acte ne pourra être signé sans que le législatif ne donne son aval. Il faut laisser la Municipalité mener cette opération et il est vraiment trop tôt pour qu'elle donne une information au Conseil communal.

M. le Syndic constate que l'interpellateur n'a pas transmis son texte à la Municipalité pour qu'elle puisse préparer sa réponse. Une réponse interviendra donc lors du dépôt du préavis en avril.

M. L. Lavanchy rappelle que la Municipalité peut répondre ultérieurement aux questions importantes, mais il demande des précisions quant à ce qui n'était pas clair à la lecture des journaux, à savoir si le promoteur intéressé demande à pouvoir construire du neuf, s'il y a un restaurant ou non. Il y a contradiction dans les informations et la Municipalité est la source de renseignements.

M. P. Bertschy pense qu'il y a certainement une raison au fait que les informations parues dans les journaux n'étaient pas complètes. Il faut laisser la Municipalité négocier et nous pouvons attendre un mois avant d'avoir un préavis qui nous donnera toutes les informations nécessaires. Il ne faut pas faire un procès d'intention.

M. A. Gonthier estime que quel que soit le secret des négociations, le Conseil communal et la population sont en droit de connaître les intentions de la Municipalité, en particulier en ce qui concerne le Jardin du Rivage. L'article 94 du règlement du Conseil précise que «chaque conseiller peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Il informe par écrit le président de l'objet de son interpellation. L'interpellateur développe son interpellation puis le président s'enquiert si celle-ci est soutenue par cinq membres. La Municipalité répond immédiatement ou au plus tard à la séance suivante». Il n'est nulle part question d'attendre un préavis pour obtenir une réponse de la Municipalité.

M. le Syndic ajoute simplement : «Dont acte»...

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

b) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée «Parking de la Grande Place : la Municipalité ne respecte pas ses engagements ni ceux du Conseil communal !»

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. M.-H. Tenthorey estime qu'une partie de ces questions auraient pu être posées lors de la récente séance de la Commission d'aménagement du territoire durant laquelle il a été possible de discuter avec le représentant du projet. Il y a plus de voitures qui se parquent la nuit sur la place et le problème des parkings privés vient du fait que ceux-ci sont fermés la nuit. En

diminuant le nombre de places de parking sur la place du Marché, où iront parquer les habitants du quartier ?

M. S. Ansermet répond qu'un accord a d'ores et déjà été conclu avec la Coop pour l'utilisation des places du futur parking le soir et rien n'empêche de négocier également avec la Migros. La Commission d'aménagement du territoire n'a été consultée sur rien du tout. Le projet lui a été présenté, mais elle n'a pas eu l'occasion de poser des questions sur ce point précis.

M. P.-L. Duchoux ajoute qu'il faut tenir compte des places de parc en surface prévues dans le projet.

M. P. Ducraux répond que suite au mandat donné au bureau Transitec sur l'étude de stationnement et d'accessibilité, il ressort qu'un parking de 480 places est nécessaire pour le bon fonctionnement du stationnement dans notre ville. Le nombre de places donné dans le préavis 2/2001 avait été présenté sans une étude «sérieuse» d'un bureau technique. La Municipalité a tenu compte de l'offre future proposée dans les constructions actuellement en cours. Mais cette offre comprendra 300 places pour le public, et non 600, des places étant réservées pour les locataires. La Municipalité n'est pas en contradiction avec les principes du développement durable puisque le parking existe déjà actuellement. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure. Une étude d'impact a été lancée avant de procéder aux travaux de l'avant-projet du parking souterrain. La collaboration avec un investisseur privé avait déjà été mentionnée en 2002 et figure dans le plan des investissements et le programme de législature. La Municipalité ne désire pas aggraver la dette communale, car cet investissement n'est pas possible par l'autofinancement. L'étude de stationnement a démontré que les parkings Migros et Coop n'ont pas d'influence sur le parking de la place du Marché.

M. S. Ansermet ne se dit pas satisfait de cette réponse et maintient sa demande de réponse écrite. Vu l'enjeu, il souhaite obtenir des détails auxquels il pourra répliquer.

M. P. Ducraux indique qu'une réponse écrite ne donnera aucun élément supplémentaire pour le moment. La Municipalité n'a pas fini de travailler sur ce dossier. Il ne faut pas anticiper et il est encore trop tôt pour avoir plus de détails. Il essaie de ne pas mettre la Commission d'aménagement du territoire devant le fait accompli, et cette dernière recevra encore des informations concernant ce parking.

M. S. Ansermet relève que la création de cet immense parking va poser d'énormes problèmes. Ce manque d'informations est le meilleur moyen pour susciter des oppositions et des recours. La Municipalité donne des munitions aux opposants. Dans le préavis soumis à l'époque, il avait été dit qu'une première étude avait été faite pour un parking de 389 places + 60 places en surface, alors que la Municipalité, après une réflexion profonde, était arrivée à un chiffre de 280 places qui devaient être suffisantes. L'évolution de la position municipale lui échappe. Les deux parkings Migros et Coop représentent 300 places chacun et cela provoquera des problèmes de pollution, auxquels s'ajoutera le parking de la place. Le rapport d'impact devra se faire en tenant compte de tous ces éléments. Ce débat pourra évidemment être relancé lors du dépôt du préavis.

La parole n'est plus demandée. **M. S. Ansermet se contentant pour l'instant de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

c) Interpellation de MM. S. Tobler et A. Gonthier intitulée «Du sens des mots... à celui des circulations»

M. S. Tobler développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au

présent procès-verbal.

M. le Syndic estime qu'il faut distinguer le fait de savoir ce que l'Alimentarium a demandé ou non, et le fait de savoir si lui-même a changé d'avis. A l'époque, il était conseiller communal, maintenant il est syndic et «seuls les sots ne changent pas d'avis».

M. P. Ducraux précise que tout ce qui concerne la circulation au sein de notre ville est de compétence municipale.

M. A. Gonthier estime que si la circulation est de la compétence municipale, ce sont les habitants qui vivent ces plans de circulations. En informant et en consultant la population, par l'intermédiaire du Conseil communal, la Municipalité ne ferait que son devoir, plutôt qu'en l'imposant de facto par cette pseudo-consultation de la Commission d'aménagement du territoire.

M. P. Ducraux rappelle que la Municipalité travaille depuis une année et demie sur ce dossier. La Commission d'aménagement du territoire n'est peut-être pas très contente de ne pas avoir été tenue au courant plus tôt, mais ce nouveau plan des circulations fera l'objet d'une mise à l'enquête. Nous travaillons encore sur le problème de la place du Marché et de son parking.

M. L. Ballif relève qu'entre les mesures effectuées au milieu des années 90 et celles d'aujourd'hui, il y a 3000 véhicules/jour en transit de moins sur l'ensemble de l'axe transversal, soit environ 10 % de baisse. Il se dit persuadé que cette diminution du transit dans la ville va se poursuivre.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

d) Interpellation de M. J. Chappuis intitulée «Combien de fois qui fait quoi ?»

M. J. Chappuis développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Ducraux rappelle qu'il y a deux types d'adjudications. En premier lieu l'adjudication selon les marchés publics se fait dès que l'on dépasse un million de francs pour les travaux et fr. 200'000.-- pour les services. Le prix n'est pas le seul critère. Une grille d'évaluation des offres tient compte du prix, de la solvabilité de l'entreprise, de la capacité de faire et des références des entreprises. Le deuxième type d'adjudication est celle de gré à gré pour les travaux en dessous d'un million de francs. Le prix n'est pas non plus le seul critère. La Municipalité s'efforce de distribuer les travaux aux entreprises de la commune ou du district, mais elle s'occupe aussi d'adjuger à meilleur prix, tout en tenant compte, dans la mesure du possible, d'un tournus des entreprises. Il y a aussi trois types d'attribution de travaux dans une commune, soit les travaux communaux, les travaux des SI et les travaux privés. Les travaux en cours dans notre ville qui proviennent d'adjudications communales sont la place de la Gare et la rue du Simplon attribuées dans le cadre des adjudications en marché public, et le chantier Scanavin qui a été traité de gré à gré aux entreprises régionales.

M. J. Chappuis indique que son interpellation ne concernait que les travaux dépendant de la commune. Il est vrai que ce sont très souvent les mêmes noms qui apparaissent. Il se dit satisfait que l'on attribue les travaux en priorité aux entreprises de la région et que le prix ne soit pas le seul élément déterminant.

M. R. Rickenbacher se dit étonné de cette intervention. La Commission de gestion est très

sensible à ce genre de question et il invite l'intéressé à transmettre d'éventuelles informations auprès de la commission qui va prochainement se rendre dans les services. L'année dernière, elle a d'ailleurs étudié en profondeur un préavis qui concernait l'ouverture vers les marchés publics.

M. J. Chappuis n'a pas d'informations à donner à la Commission de gestion dont il n'a jamais nié la compétence face à ce sujet. Il fallait juste répondre aux questions que se posent certaines personnes.

La parole n'est plus demandée. **M. J. Chappuis se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

e) Interpellation de M. J. Christen intitulée «Transports publics : quelles améliorations ?»

M. J. Christen développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Ducraux indique que ce sujet est étudié dans le cadre de la CORAT, plus particulièrement sa sous-commission des transports.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

17. Propositions individuelles

M. P.-L. Duchoux revient sur l'interpellation qu'il a déposée en début de séance. Il pense être victime d'une censure arbitraire. Il s'abstiendra de lire son intervention, mais il demande si le Conseil consent à ce que celle-ci soit transmise directement à la Municipalité et jointe au procès-verbal de cette séance, le sujet ayant déjà donné à un débat houleux.

Mme D. Kaeser se dit favorable à l'intervention qui a été faite en début de séance par M. le Syndic. Elle remercie la Municipalité qui s'est exprimée à propos de la violence à Vevey. Il est indispensable de rassurer la population.

M. J.-P. Boillat ne pense pas que l'on puisse passer une interpellation directement à la Municipalité. Il rappelle l'art. 94 du règlement qui doit être suivi. Le Conseil doit savoir ce qui est transmis à la Municipalité.

Mme la Présidente indique que le sujet de l'interpellation est connu, puisqu'il s'agit de ce qui s'est passé lundi. Son contenu étant très personnel par rapport à la victime, il était préférable d'en rester là.

M. J.-P. Boillat demande dès lors que cette interpellation soit retirée et transformée en une initiative privée si cela concerne effectivement un domaine privé. A chaque interpellation, l'interpellateur lit son texte, que le Conseil soutient ou non, avant de le transmettre à la Municipalité. Une intervention privée sur un domaine privé ne relève pas du Conseil communal.

M. P.-L. Duchoux maintient son interpellation qui peut être transmise directement à la Municipalité. Il ne s'agit pas d'une question d'ordre privé, mais il ne souhaitait simplement pas soulever une nouvelle fois le débat étant donné le comportement de certains conseillers qui s'emportent trop facilement.

M. A. Gonthier estime que s'il s'agit d'une interpellation, elle doit être développée, soutenue par

le Conseil, et la Municipalité est obligée d'y répondre publiquement. Soit l'intéressé demande des éclaircissements à la Municipalité, et c'est une chose inofficielle qui ne concerne pas le Conseil, soit il s'agit d'une interpellation et si Mme la Présidente juge qu'elle contient des choses qui ne doivent pas être rendues publiques, elle est en droit d'interdire son développement.

M. P.-A. Dupont propose à l'interpellateur de s'approcher de la Municipalité ou du service concerné, qui répondront si c'est possible. Si la réponse n'est pas satisfaisante, il est ensuite possible d'interpeller le Conseil communal.

Mme la Présidente décide que, par respect pour ce qui s'est passé, cette interpellation est transmise à la Municipalité, le texte étant joint en annexe au présent procès-verbal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22 h 55.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jacqueline Badoud
Présidente

Carole Dind
Secrétaire

Annexes : ment. (10)